

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 6 JUIN 2013

DECISION

Numéro 13 – 06 – 042

Décision 2 : Avenants au marché relatif à la maintenance de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire (lots 1 et 2).

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 mai 2013, s'est réuni le jeudi 6 juin 2013 à partir de 15 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Était excusée : Madame Nadia Sémache.

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le marché de maintenance de chauffage et de climatisation n°2011-06 est entré en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012. Il a été reconduit une fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2013. Il pourra être de nouveau reconduit deux fois pour des périodes d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015 maximum.

Le cahier des clauses administratives particulières applicable à ce marché prévoyait que les prix de la maintenance préventive systématique et le coût horaire étaient fermes pour un an soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012 puis révisibles une fois par an lors de chaque année de renouvellement. L'indice de révision prévu était l'indice ICHTTS1.

Cet indice ayant été supprimé, il est proposé de le remplacer par l'indice le plus proche à savoir l'indice ICHTrev-TS-IME, industries mécaniques et électriques, publié par l'INSEE. Le CCAP afférent au marché susvisé, lot n°1 « Centre départemental d'incendie et de secours (Saint-Etienne) » et lot n°2 « Autres centres d'incendie et de secours du département de la Loire » doit donc être modifié en conséquence.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

Ces avenants sont donc sans incidence financière.

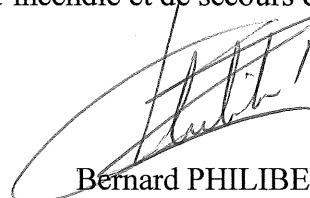
**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le bureau approuve l'avenant numéro 2 avec GDF Suez services - Cofely (Villars) et joint en annexe 1. Le Président est autorisé à signer le document.

Article 2 : Le bureau approuve l'avenant numéro 2 avec E2S (Villeurbanne) et joint en annexe 2. Le Président est autorisé à signer le document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

Annexe 1

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

8 rue Chanoine Ploton

CS 50541

42007 Saint-Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GDF SUEZ SERVICES – COFELY

Agence Loire Porte du Sud

La Provende – BP 90027

42390 VILLARS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - Lot n°2 : Autres centres d'incendie et de secours du département de la Loire.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Le présent marché entre en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012. Il pourra être expressément reconduit trois fois pour des périodes d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015 maximum

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché à bons de commande avec un montant minimum correspondant au montant de la maintenance préventive systématique et sans montant maximum.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'indice de révision des prix prévu au CCAP ayant été supprimé, il est proposé de le remplacer par l'indice le plus proche à savoir l'indice ICHTrev-TS-IME, industries mécaniques et électriques, publié par l'INSEE. L'article 3.6.4 du CCAP est donc modifié en conséquence.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication - 14/06/2013

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013



Annexe 2

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

8 rue Chanoine Ploton

CS 50541

42007 Saint-Etienne cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

E2S

5 cours de la République

69100 VILLEURBANNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché relatif à la maintenance des installations de chauffage et de climatisation du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - Lot n°1 : Centre départemental d'incendie et de secours (Saint-Étienne)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :** Le présent marché entre en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012. Il pourra être expressément reconduit trois fois pour des périodes d'un an, soit jusqu'au 31 octobre 2015 maximum

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

Marché à bons de commande avec un montant minimum correspondant au montant de la maintenance préventive systématique et sans montant maximum.

D - Objet de l'avenant.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'indice de révision des prix prévu au CCAP ayant été supprimé, il est proposé de le remplacer par l'indice le plus proche à savoir l'indice ICHTrev-TS-IME, industries mécaniques et électriques, publié par l'INSEE. L'article 3.6.4 du CCAP est donc modifié en conséquence.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013

Publication : 14/06/2013

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2013
Publication : 14/06/2013

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.